

# Recueil des actes administratifs

■ n° 307

**15 mai 2020**

Pages 8013 à 8020

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2020-212 du 1er avril 2020 portant composition du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).....	8015
Arrêté n° 2020-223 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement.....	8015
Arrêté n° 2020-224 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications.....	8016
Arrêté n° 2020-225 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : Conception, développement et tests de logiciels.....	8016
Arrêté n° 2020-226 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention E-commerce et marketing numérique.....	8017
Arrêté n° 2020-227 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Bâtiment et construction.....	8018
Arrêté n° 2020-228 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Travaux publics.....	8018
Arrêté n° 2020-229 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Génie Civil et construction.....	8019

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2020-212 du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant composition du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, notamment son article 7,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est composé pour l'année universitaire 2019-2020 comme suit :

- > Jean-Michel CAROZZA, professeur des universités, président
- > Olivier CORRE, professeur certifié
- > Axel GILET, formateur en droit
- > Virginie MAILLOT, professeur en informatique
- > Anthony ORDRONNEAU, professeur certifié

##### **Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Arrêté n° 2020-223 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Claire Louault, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Rémazeilles, maîtresse de conférences

##### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2020-224 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Alain Gaugue, professeur des universités, président
- > Michel Ménard, professeur des universités

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2020-225 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : Conception, développement et tests de logiciels**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

---

**ARRÊTE****Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : Conception, développement et tests de logiciels, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Annick Lassus, professeuse agrégée, présidente
- > Cyril Faucher, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2020-226 du 24 avril 2020 portant composition de la commission  
d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion  
mention E-commerce et marketing numérique**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE****Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention E-commerce et marketing numérique, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Catherine Hérault-Fournier, maîtresse de conférences, présidente
- > Béatrice Chéry, professeuse certifiée

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2020-227 du 24 avril 2020 portant composition de la commission  
d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé  
mention Métiers du BTP : Bâtiment et construction**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Bâtiment et construction, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Gérard Schellenbaum, professeur agrégé, président
- > Corentin Aubernon, professeur agrégé

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2020-228 du 24 avril 2020 portant composition de la commission  
d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé  
mention Métiers du BTP : Travaux publics**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Travaux publics, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Fabien Gendron, professeur agrégé, président
- > Eric Bezagu, professeur associé

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2020-229 du 24 avril 2020 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Génie Civil et construction**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2020-2021 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP : Génie Civil et construction, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Alain Seigneurin, maître de conférences, président
- > Patrice Joubert, professeur des universités

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2020.

Le président  
Jean-Marc Ogier

